



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

T + 41 21 316 05 15
F + 41 21 316 40 52
info.bic@vd.ch

L a u s a n n e

Service du développement de la Ville
et de la communication - Info presse
Hôtel de Ville
Case postale 6904
1002 Lausanne

T + 41 21 315 25 50
F + 41 21 315 20 05
infopresse@lausanne.ch

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relève théâtrale

L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne mettent au concours la 4^{ème} bourse de compagnonnage théâtral

Suite aux trois premières expériences très positives menées par Muriel Imbach, Matthias Urban et Ludovic Chazaud, ainsi qu'à l'accueil enthousiaste des milieux professionnels, l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne s'associent à nouveau afin d'appuyer le travail de metteurs en scène issus de la relève en mettant au concours une bourse de « compagnonnage théâtral » dotée d'un montant augmenté à CHF 90'000.- sur deux ans.

En plus des soutiens accordés à la création théâtrale indépendante et professionnelle, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne souhaitent appuyer conjointement le travail de metteurs en scène issus de la relève, c'est-à-dire au début de leur parcours professionnel tout en ayant déjà à leur actif une certaine pratique théâtrale. Dans cette optique, une bourse d'un montant de CHF 90'000.- (montant augmenté de CHF 30'000.- par rapport à 2012) sur une période de deux ans est mise au concours (informations sur www.vd.ch et www.lausanne.ch). Considérant que cette bourse est accordée par le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne à parts égales et sur recommandation de leurs commissions du théâtre respectives, elle ne pourra être sollicitée que par les compagnies émergentes établies et travaillant à Lausanne et dans sa région.

Ce soutien vise à développer les compétences des metteurs en scène « émergents » en contribuant financièrement à un compagnonnage d'une durée de deux ans aux côtés d'un metteur en scène confirmé. Durant la première année, le compagnon assistera le metteur en scène et devra également réaliser un stage hors de Suisse romande, auprès d'un metteur en scène reconnu sur le plan européen. Durant la deuxième année, le compagnon aura la possibilité de réaliser son propre projet artistique (création théâtrale) en bénéficiant d'un dialogue étroit avec le metteur en scène confirmé.

Cette forme de collaboration entre l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne dans le domaine de la culture est proposée suite aux premières expériences fructueuses menées avec Muriel Imbach, Matthias Urban et Ludovic Chazaud, ainsi qu'à l'accueil enthousiaste réservé par les milieux professionnels à cette nouvelle formule.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur dossier **d'ici au 31 décembre 2012**.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud
Service du développement de la Ville et de la communication

Lausanne, le 23 octobre 2012

Renseignements :

- M. Nicolas Gyger, adjoint cheffe du service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud, tél. 021 316 07 44

- M. Fabien Ruf, chef du service de la culture de la Ville de Lausanne, tél. 021 315 25 10

- sites internet : www.vd.ch/fr/themes/culture/aides-et-soutiens/aides-a-la-creation/bourses/;
www.lausanne.ch/compagnonnage